Zeitschrift: Schweizerische Bauzeitung
Herausgeber: Verlags-AG der akademischen technischen Vereine
Band: 53/54 (1909)
Heft: 12

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

schule des eidg. Polytechnikums ein, setzte dann im folgenden Jahre seine Studien an der technischen Hochschule in Stuttgart fort, bis ihn die Erkrankung seines Vaters veranlasste, seine regelmässigen Studien zu unterbrechen und in das väterliche Baugeschäft einzutreten, in dem er schon während seiner Schulzeit wiederholt tätig gewesen war. Schon im Jahre 1881 musste er das Geschäft ganz übernehmen und führte es 20 Jahre lang allein. Im Jahre 1901 verband er sich mit dem seither am 30. Januar 1908 im Alter von nur 35 Jahren verschiedenen Architekten Albert Hassler[1]) aus Aarau zu der Baufirma Gribi, Hassler & Cº, die sich schnell einen guten Ruf errang und zahlreiche Arbeiten ausgeführt hat. Die Firma befasste sich mit den verschiedensten Zweigen des Baugeschäftes; sie betrieb einen ausgedehnten Holz- und Schwellenhandel mit grosser Dampfsäge und Schreinerei, eine Imprägnieranstalt u. a. m. Aus der grossen Zahl der von Gribi allein oder in der genannten Baufirma ausgeführten Bauten seien nur genannt: Das Gymnasium Burgdorf, die Bahn Langenthal-Huttwil, zahlreiche pneumatische Fundationen usw.; unter andern sind auch die Brücken in armiertem Beton bei Guggersbach (dargestellt in Bd. LI S. 107) und in Laupen von ihm ausgeführt worden. Gribi war persönlich bei der Verwaltung verschiedener technischer Unternehmungen beteiligt, die sich seinen erfahrenen Rat gerne zu Nutzen machten. Als Mann der Tat und zugleich als fröhlicher liebenswürdiger Gesellschafter war er allgemein beliebt. Gross ist die Zahl derer, die seinen frühzeitigen Heimgang betrauern.

Redaktion: A. JEGHER, CARL JEGHER.
Dianastrasse Nr. 5, Zürich II.

Vereinsnachrichten.

Société Suisse des Ingénieurs et Architectes.

Rapport du Comité Central
pour les années 1907/09.

(Fin.)

Congrès, délégations etc. Pendant les deux ans écoulés la société a reçu diverses invitations à prendre part à des congrès et aux assemblées générales de sociétés amies de la Suisse et de l'étranger; nous nous sommes fait représenter entre autres au Congrès International d'Architecture en 1908 à Vienne, au Congrès de la Route à Paris, au Congrès pour l'Essai des Matériaux de Construction en 1908 et 1909, ainsi qu'aux assemblées générales de la G. e. P., de la Société Suisse des Electrotechniciens, de la Fédération des Architectes Suisses, de la Société des Ingénieurs Allemands, à l'Union allemande des Ingénieurs et Architectes, à la Société des Techniciens Suisses, etc. etc.

* * *

Caisse de Malades. La section de St. Gall a repris cette question qui avait été déjà mise en avant à diverses reprises même sous l'administration du Comité Central précédent sans qu'il y fut donné suite jusqu'ici. Nos amis de St. Gall ont fait une étude de la question et désirent qu'à l'instar de diverses sociétés, telles que celle des médecins, des techniciens, des théologiens suisses et autres, il soit créé une caisse de malades spécialement réservée aux membres de notre société. La question est intéressante, mais nécessite une étude complète; les arguments pour ou contre une semblable institution sont également nombreux. L'assemblée des délégués de Juin dernier a décidé après une courte discussion d'entrer en matière sur ce sujet et d'en confier l'étude à la commission dite des professions (Standesfragen-Ausschuss).

* * *

Divers. Outre les objets énumérés, le Comité Central a eu à s'occuper de bien d'autres choses de moindre importance, ou qui ne justifient pas, au moins pour le moment, une mention spéciale dans ce rapport déjà trop long.

* * *

Finances.

Ci-après quelques renseignements sur la situation financière de notre société.

Les comptes soldent au 15 juillet 1909 par un actif de frs. 6499.70 contre frs. 7206.20 en 1907. Le bilan est le suivant:

Actif:

7 obligations de la Banque des chemins de fer orientaux, à frs. 1000.—	frs. 7000.—
Avoir à la „Leihkasse der Stadt Zürich"	„ 188.50
Caisse	„ 311.20
	frs. 7499.70

Passif:

Avance de la „Leihkasse der Stadt Zürich"	frs. 1000.—
Solde actif	frs. 6499.70

Il est à remarquer que les subventions décidées pour 3 ans en faveur de la *Commission du béton armé* et de la *Publication de la Maison Bourgeoise Suisse*, qui se montaient à frs. 1500.— pour la première et frs. 2500 — pour la seconde ont fini avec l'année 1908 et ne figurent plus au nouveau compte. Nous n'avons à enregistrer en fait de subventions que celles de 100 frs. pour le Nordostschweizerischen Verband für die Schiffahrt Rhein-Bodensee et de 100 frs. à L'Association Romande pour la Navigation Intérieure, qui ont été accordées pour 3 ans à partir de 1909.

Les comptes de la commission de la *Maison Bourgeoise* montrent en 1907 les chiffres suivants:

Recettes	frs. 5150.—
Dépenses:	„ 3739.25
Solde actif	frs. 1410.75
pour 1908 recettes	frs. 5010.45
Dépenses	„ 1028.20
Solde actif	frs. 3982.25

Un compte approximatif du Président du comité de travail de la dite commission montre au 31 juillet 1909 un déficit de frs. 981.05 et fait prévoir en outre des dépenses ultérieures s'élevant à frs. 1400.— pour le reste de l'année courante.

Pour 1909 la caisse centrale de notre société n'a jusqu'ici comme il a été dit, payé aucune subvention dans ce but. En revanche, elle a reçu des sections frs. 900.— en 1909 et elle a à attendre de la même source frs. 1000.— pour l'année 1910. Tandis que la subvention pour la Commission du béton armé n'est plus nécessaire, il nous parait indispensable que notre société continue au moins pendant 2 ans encore à accorder à l'entreprise de la publication de la maison bourgeoise une subvention annuelle de frs. 2000.—. Une réduction de frs. 500 est justifiée par la nouvelle dépense qui nous incombera à l'avenir par la création du secrétariat permanent que nous proposons. Le Comité Central ne peut pas encore estimer exactement les frais qu'entrainera le secrétariat permanent. Il s'est borné pour le moment et jusqu'à l'adoption des nouveaux statuts à inscrire dans le budget de 1910 une Somme de frs. 3000.— pour cet objet dans la pensée qu'au debut il sera suffisant d'engager une personne qualifiée ne consacrant qu'une partie de son temps aux affaires de la société. — Les autres postes du budget resteront sensiblement les mêmes et nous pouvons l'établir pour l'année 1910 de la manière suivante:

Dépenses:

Subvention à la Schweiz. Bauzeitung	frs. 2000.—
„ au Bulletin Technique	„ 1500.—
„ à la Publication de la Maison Bourgeoise	„ 2000.—
Contributions à diverses sociétés	„ 300.—
Secrétariat permanent	„ 3000.—
Indemnités de voyage pour la représentation de la société à l'étranger	„ 300.—
Dépenses pour les assemblées des délégués et les assemblées générales	„ 300.—
Imprimés, traductions, fournitures de bureau, affranchissements	„ 1000.—
Divers	„ 210.—
Total	frs. 10700.—

Recettes:

Contributions des membres (environ 1030 membres) à frs. 10.—	frs. 10300.—
Intérêts des titres	„ 300.—
Produits des ventes d'imprimés, etc.	„ 100.—
Total	frs. 10700.—

[1]) Siehe Nekrolog Band XL, Seite 75.

Pour le moment présent nous pouvons encore nous contenter de la contribution de frs. 10.— mais à titre purement provisoire car il est certain que le développement d'activité qu'il s'agit de donner à la sociètè et les dépenses qui en résulteront pour le secrétariat permanent nous forceront d'élever cette contribution pour les années suivantes. — Le Comité Central se réserve de présenter en temps et lieu de nouvelles propositions à ce sujet à une prochaine assemblée des délégués car il est evident que les ressources de la société telles qu'elles sont actuellement sont insuffisantes et limitent d'une manière fâcheuse son champ d'action. —

Réorganisation. — Nouveaux status.

Le Comité Central nommé il y a 4 ans n'a pas été longtemps à se rendre compte que l'organisation de notre société suisse ne répondait plus complètement aux exigeances actuelles. Le malaise dont nous avons parlé, qui se manifestait soit dans le sein du comité même, soit parmi les membres, et dont il était difficile de définir clairement les causes, se fit jour dans l'assemblée d'Olten de 1907, et à cette occasion le Comité Central put aussi manifester de son côté ce qu'il considère comme défectueux dans l'organisme lui-même, du moment qu'on réclame de la société un développement important de son activité. Il est incontestable que si nous voulons, que celle-ci ne se borne pas surtout à l'entretien des relations de cordialité entre ses membres, mais exerce une influence plus grande dans la solution des questions qui appartiennent à son domaine et contribue davantage au progrès des sciences et des arts techniques et de leurs applications dans le pays, il est absolument indispensable de lui en fournir les moyens et de l'organiser de telle sorte qu'elle trouve en elle-même les ressources nécessaires pour la mission qu'on lui assigne. Dans l'état actuel il arrive que malgré un travail relativement assez considérable imposé au Comité Central et surtout aux commissions désignées par lui, et malgré les tentatives en sens divers faites par ce dernier pour développer et étendre son activité, le résultat ne correspond pas à l'effort réalisé. Une des raisons principales de cet état de choses provient pour la plus grande partie d'un manque de cohésion, d'harmonie entre les divers éléments de la société. La vie active, l'initiative féconde se manifestent dans les sections, au moins dans quelques unes d'entr'elles, mais les objets de cette activité restent trop confinés dans la section elle-même, ne sont pas communiqués au Comité Central, ni par conséquent aux autres sections; en un mot, le contact entre les sections et le Comité, qui devrait être non pas surtout théorique et formel, mais effectif, et la source d'un travail commun, utile pour tous, est absolument insuffisant. Or, pour que ce contact se produise, il faut que les sections et le Comité Central fassent tous deux un effort plus énergique et surtout plus persévérant que jusqu'ici pour se rapprocher. Il faut que les sections soient composées d'une manière homogène de membres de la société suisse, qu'elles se pénètrent bien du but poursuivi qui est avant tout le soin et la défense des intérêts généraux et professionnels de la communauté, et soient animés de cet esprit de corps qui donne tant de force aux associations qui le possèdent, sans pour cela se laisser guider par des considérations mesquines.

En parlant des intérêts de notre société nous pensons non seulement à ceux qui se rapportent à l'activité technique de ses membres, mais aussi à la situation sociale et morale que devraient occuper dans la société les hommes de culture technique supérieure.

A ces considérations qui concernent surtout le but de la société et l'esprit qui doit être la base de son activité, il faut y ajouter la recherche des moyens par lesquels une nouvelle organition pourra contribuer à renforcer le centre et à faciliter les rapports entre celui-ci et les sections, et ainsi entre les sections entr'elles.

Ces diverses questions ont vivement préoccupé le Comité Central et la commission dite des professions. Il a été décidé comme nous l'avons dit, dans la dernière assemblée des délégués, de charger le Comité Central d'élaborer si possible jusqu'à l'assemblée de 1909 de nouveaux statuts tenant compte des divers désiderata déjà indiqués. Ces statuts sont devant vous. Il ne peut être question de les discuter maintenant. Ils doivent être soumis à l'examen des sections et à l'assemblée des délégués. Nous vous recommandons, Messieurs et chers collègues, d'étudier sérieusement ces nouveaux statuts et de communiquer en temps et lieu au Comité Central les observations que vous aurez à faire et les modifications que vous aurez à proposer. Comme nous devons désirer tous que les nouveaux statuts entrent en vigueur le plus tôt possible, il sera probablement nécessaire de convoquer pour leur discussion et leur adoption éventuelle une assemblée générale en 1910.

Les éléments nouveaux introduits dans les statuts sont les suivants:

Le but de la société est quelque peu élargi et s'étend aux intérêts sociaux et moraux de ses membres.

Les conditions imposées à l'entrée dans la société sont rendues plus sévères.

Les membres réguliers des sections devront tous être membres de la société suisse.

Ils seront tenus à l'observation de certaines prescriptions générales d'ordre moral dans l'exercice de leur profession.

Les membres de la société auront le droit d'accompagner leur signature d'un signe distinctif.

Les compétences de l'assemblée des délégués et du Comité Central sont mieux précisées et augmentées, celles de l'assemblée générale plutôt un peu réduites.

Le Comité Central sera nommé par l'assemblée des délégués.

Il est crée un sécrétariat permanent chargé des affaires de la société.

Diverses modifications sont apportées aux anciens statuts dans des questions de détail.

La contribution annuelle, qui devra être augmentée et mise en rapport avec les besoins nouveaux, sera fixée tous les 2 ans par l'assemblée des délégués.

Telles sont, Messieurs et chers collègues, les dispositions essentielles que nous proposons d'accord avec la commission spéciale dite des professions, d'introduire dans les statuts de notre société.

Or, ces nouveaux statuts ne pouvant être adoptés maintenant, le Comité Central a résolu de demander à l'assemblée des délégués qu'elle veuille bien donner son adhésion dès aujourd'hui à l'institution du secrétariat permanent et l'autoriser à nommer un secrétaire choisi parmi les membres de la société, à fixer ses honoraires et à régler provisoirement ses fonctions et ses attributions. Nous attribuons à cette création une très grande importance. Elle aura pour conséquence de faciliter dans une mesure considérable le travail du Comité Central et des diverses Commissions de la société. Elle constituera le centre administratif nécessaire qui nous manque jusqu'ici et sans lequel nous étions obligés d'imposer à nos collègues déjà très occupés aux travaux de leur profession un surplus de peine et de dépense de temps souvent exagérés. Il en résultait nécessairement et malgré toutes les bonnes volontés mises en jeu un manque de suite et un certain décousu fâcheux pour les intérêts de la société. En outre, on était nécessairement obligé de différer parfois la mise à l'étude de questions utiles et importantes. En un mot, nous nous promettons de ce secrétariat une plus grande somme de travail, des relations plus constantes et plus fécondes entre les sections et le Comité Central et par là des sections entr'elles, un soin plus énergique et plus complet des intérêts de la société et de ses membres. Nous sommes convaincus qu'il en résultera pour elle et pour nous un progrès important vers la réalisation des voeux exprimés de tous côtés par ceux qui ont l'ambition de hausser la valeur et l'influence de notre société. Nous insistons donc tout particulièrement auprès de vous sur cette mesure qui dans les circonstances actuelles nous paraît indispensable quels que soient les sacrifices financiers qu'elle nous imposera.

En terminant, le Comité Central et son président sortant de charge remercient la société de la confiance dont elle a bien voulu les honorer et de la bienveillance dont elle a fait preuve à leur égard. Nous sentons bien, Messieurs et chers collègues, que les résultats de notre gestion restent au-dessous de ceux que nous avions voulu atteindre. Toujours est-il que nous avons fait de notre mieux dans l'intérêt de notre société, au développe-

ment de laquelle nous avons été heureux de pouvoir contribuer dans quelque mesure. Nous faisons des voeux pour sa prospérité future et pour que son activité dans les domaines, dans lesquels elle s'exerce, soit couronnée du succès le plus complet.

Août 1909.

Pour le Comité Central,
Le président: *G. Naville.*

Schweizerischer Ingenieur- und Architekten-Verein.

Protokoll der Delegierten-Versammlung
vom 4. September 1909 in *Bellinzona.*

Anwesend: Vom *Zentralkomitee* die Herren: Oberst G. Naville, Präsident; Prof. Dr. F. Bluntschli, Vizepräsident; Architekt P. Ulrich, Archivar; Ingenieur V. Wenner, Quästor; Ingenieur H. Peter, Aktuar.

Ferner folgende *66 Delegierte* aus *12 Sektionen:*

1. *Basel:* H. Flügel, Architekt; H. E. Gruner, Ingenieur; J. Kelterborn, Architekt; C. Leisinger, Kantonsbaumeister; F. Stehlin, Architekt; R. Suter, Architekt.

2. *Bern:* E. Baumgart, Architekt; H. L. Etienne, Ingenieur; Baudirektor A. Flückiger, Ingenieur; P. Girsberger, Architekt; E. Joos, Architekt; M. Münch, Ingenieur-Architekt; E. Propper, Architekt; Generaldirektor O. Sand, Ingenieur; A. Schafir, Ingenieur; A. Schneider, Ingenieur; O. Tschanz, Ingenieur; Direktor R. Winkler, Ingenieur.

3. *La Chaux-de-Fonds:* J. Crivelli, Architekt; L. Paccanari, Ingenieur.

4. *Freiburg:* F. Broillet, Architekt; A. Gremaud, Ingenieur.

5. *Genf:* F. Fulpius, Architekt; L. Viollier, Architekt.

6. *Graubünden:* J. Solca, Obering.; E. v. Tscharner, Architekt.

7. *Neuenburg:* A. Hotz, Kantonsingenieur.

8. *St. Gallen:* W. Boesch, Ingenieur; A. Ehrensperger, Kantonsbaumeister; L. Lobeck, Architekt; K. Straumann, Ingenieur.

9. *Tessin:* R. v. Krannichfeldt, Architekt; A. Marazzi, Architekt; G. Rusca, Ingenieur; A. Schrafl jun., Ingenieur; F. Zanini, Architekt.

10. *Waadt:* H. Develey, Ingenieur; A. Laverrière, Architekt; P. Manuel, Ingenieur; E. Quillet, Architekt; L. Villard, Architekt.

11. *Waldstätte:* Griot, Architekt; F. Keller, Ingenieur; Alb. Meyer, Architekt; Moeri, Ingenieur; Schaad, Ingenieur.

12. *Zürich:* K. Arnold, Ingenieur; A. Asper, Architekt; A. Bernath, Ingenieur; R. Bischoff, Architekt; O. Brennwald, Architekt; H. Fietz, Kantonsbaumeister; V. Flück, Architekt; A. Frick, Ingenieur; J. Gros, Architekt; Prof. Dr. G. Gull, Architekt; Prof. K. E. Hilgard, Ingenieur; A. Jegher, Ingenieur; C. Jegher, Ingenieur; Dr. W. Kummer, Ingenieur; J. Lüchinger, Ingenieur; Th. Oberländer, Architekt; O. Pfleghard, Architekt; A. Trautweiler, Ingenieur; F. Wehrli, Architekt; H. Ziegler, Architekt.

Eröffnung der Versammlung abends 6¾ Uhr durch den Präsidenten Herrn Oberst G. Naville.

1. Das *Protokoll* der Delegiertenversammlung vom 6. Juni 1909 in Solothurn, publiziert in der „Schweiz. Bauzeitung", Band LIII, Nr. 26 vom 26. Juni 1909, wird genehmigt.

2. *Rechnungsabnahme.* Gestützt auf den Bericht der Sektion Tessin, der die Revision der Rechnung für die abgelaufenen zwei Jahre oblag, wird die Rechnung für 1907 und 1908 genehmigt. Das Vermögen des Vereins stellt sich mit Ende 1908 auf Fr. 6499,70.

3. *Budget für 1909 und 1910.* Der Quästor unterbreitet namens des Zentralkomitees ein Budget für die Jahre 1909 und 1910, worin die Einnahmen auf 15500 Fr. und die Ausgaben auf 14700 Fr. angesetzt sind. Die erstern sind berechnet auf Grund eines Jahresbeitrages von 10 Fr. pro Mitglied, bei den letztern figurieren für ein ständiges Sekretariat 3000 Fr. und für den Beitrag an das Bürgerhaus 2000 Fr. pro Jahr. Ein Honorar von 3000 Fr. für den Sekretär dürfte höchstens für den Anfang ausreichen, wenn derselbe noch nicht voll beschäftigt wird, für später muss für eine Kraft, die dem Vereine ihre ganze Zeit widmet, ein höherer Posten eingestellt werden.

Auf Grund eines eingehenden Berichtes des Zentralpräsidenten über die Notwendigkeit der Schaffung eines ständigen Sekretariates, sowie über die weitere Unterstützung der Publikationen über das Bürgerhaus wird von der Delegiertenversammlung auf den Antrag der Herren Joos und Schafir mit allen gegen 3 Stimmen beschlossen, den Jahresbeitrag auf 15 Fr. pro Mitglied zu erhöhen, um ausreichende Mittel für die Durchführung obiger Postulate zu erhalten.

Das ständige Sekretariat wird bewilligt und dem Zentralkomitee Vollmacht erteilt, die Stelle zu besetzen und nach Massgabe des zur Verfügung stehenden Geldes zu honorieren. Es soll auch der Beitrag für die Bürgerhauspublikation für die beiden Jahre 1910 und 1911 auf 2500 Fr. pro Jahr erhöht werden, in der Meinung, dass er auch für das Jahr 1909 in gleicher Höhe ausgerichtet werde.

4. *Anträge an die Generalversammlung.*

a) Ort und Zeit der *nächsten Generalversammlung* ist noch unbestimmt, weil sich bisher keine Sektion zur Uebernahme des Festes angemeldet hat. Die Sache wird dem Zentralkomitee zur weitern Behandlung überwiesen.

b) *Wahlen.* Die Delegiertenversammlung beantragt der Generalversammlung, die von der letzteren gewählten und nicht ablehnenden Mitglieder des Zentralkomitees, die Herren Oberst G. Naville und Ingenieur Peter, zu bestätigen und an Stelle des zurücktretenden Herrn Arch. P. Ulrich Herrn Prof. Dr. F. Bluntschli zu wählen, in der Meinung, dass die Sektion Zürich statutengemäss die Wahl der 2 weitern Mitglieder des Zentralkomitees vornehme.

c) *Ehrenmitglieder.* Es liegen keine Anträge von Sektionen vor, es wird von der Ernennung neuer Ehrenmitglieder Umgang genommen.

d) *Revision der Statuten.* Durch den Präsidenten wird die Notwendigkeit der Revision dargetan, der Entwurf der neuen Statuten verteilt und die Versammlung eingeladen, diesen Entwurf während des kommenden Winters in den Sektionen zu beraten, um bei der nächsten Delegiertenversammlung im Frühjahr darauf einzutreten.

5. *Verschiedenes.* Die Gesellschaft für Binnenschiffahrt in Genf stellt der Versammlung ihre Entgegnung zum Berichte der Bundesbahnen über die *schweiz. Binnenschiffahrt* in 100 gedruckten Exemplaren zur Verfügung.

Schluss der Sitzung 8 Uhr.

Zürich, den 8. September 1909.

Der Aktuar: *H. Peter.*

Tessinischer Ingenieur- und Architekten-Verein.

Bestellungen auf die

„Festschrift"

sind spätestens bis 20. September einzusenden an die *„Società degli Ingegneri ed Architetti del Ticino in Bellinzona.*

Gesellschaft ehemaliger Studierender
der eidgenössischen polytechnischen Schule in Zürich.

Stellenvermittlung.

On cherche un Ingénieur-Directeur pour un grand établissement de constructions français; spécialités: machines à vapeur jusqu'à 300/400 chevaux, fixes et machines demi-fixes. Appointements largement en harmonie avec le concours technique sur lequel on pourra compter. (1598)

On cherche un *ingénieur-mécanicien* pour une société technique en Roumanie, s'occupant de toutes sortes de machines agricoles et industrielles ainsi que de l'installation d'eau et de closets. (1605)

On cherche pour la France, un bon *directeur,* connaissant la partie technique et la partie commerciale, pour une distillerie de goudron. (1608)

Gesucht ein jüngerer *Ingenieur* mit Bureau- und Baupraxis im Eisenbetonbau nach Bosnien-Herzegowina. (1614)

Auskunft erteilt: *Das Bureau der G. e. P.*
Rämistrasse 28, Zürich I.

Submissions-Anzeiger.

Termin	Auskunftstelle	Ort	Gegenstand
20. Sept.	Wasserbaubureau	Winterthur, Ldstr. 4	Bachkorrektion in Hettlingen mit zwei Betondurchlässen.
20. „	Obering. d. S. B. B., Kr. IV	St. Gallen	Abgrabungsarbeiten im Bahnhof Rorschach (rund 9000 m^3).
23. „	Ad. Sturzenegger	Schachen (Appenzell)	Vier Hydrantenanlagen mit Trinkwasserversorgung für Reute-Dorf, Schachen, Steingacht und Mohren.
24. „	Schulhaus-Baubureau	Safenwil (Aargau)	Zimmer-, Spengler- und Dachdeckerarbeiten zum Schulhausneubau.
24. „	Kägi & Grob, Konk.-Geom.	Arbon (Thurgau)	Bau eines Wohnhauses mit Oekonomiegebäude bei Stachen-Arbon.
25. „	Kunsthaus-Baubureau	Zürich	Schreiner- und Malerarbeiten, sowie Linoleumlieferung für das Kunsthaus.
25. „	Adolf Asper, Arch.	Zürich, Steinwiesstr. 40	Erd-, Maurer- und Steinhauerarbeiten (Granit- und Sandstein), sowie Heizungsanlage zum Gemeindehaus Oerlikon.
25. „	Joh. Meier, Arch.	Wetzikon (Zürich)	Gipser-, Glaser-, Schreiner-, Parkett- und Malerarbeiten zum Schulhausbau Russikon.
29. „	Hochbaubureau I	Basel	Maurer- und Steinhauerarbeiten für das Sekundarschulhaus in Riehen.